

Objectifs

Encadrement des personnes en vue de l'acquisition du Sauv'Nage
Participer au fonctionnement du club.
Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

Participants et pré-requis

Etre licencié(e) à la Fédération Française de Natation pour la saison 2012/2013.
Etre Titulaire du diplôme Sauv'nage
Etre âgé(e) de 15 ans (dans l'année). Les stagiaires mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable.
Avoir satisfait à la formation PSC1 (12 heures) auprès de l'organisme de votre choix avant la fin de la formation
Positionnement réalisé par l'ERFAN

Programme

UC1 : EC de participer au fonctionnement du club
UC2 : EC de préparer une séance
UC3 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre de l'acquisition Sauv'Nage
UC4 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
UC5 : EC de conduire une action éducative
UC6 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaire à la conduite des activités
UC7 : EC d'accompagner des mineurs en déplacement

Méthodes pédagogiques

Principe de l'alternance en centre et club
Apports théoriques et méthodologiques
Mise en situation par des exercices et cas pratiques
Travail personnel individuel (10 heures) : ce travail sera concrétisé par un rapport du stagiaire sur :

- La connaissance du club et le projet club
- La connaissance de l'ENF
- L'action pédagogique au sein du club
- Comment s'intègre l'école de natation dans le projet club
- A quoi sert le sauv'nage dans le projet club ?

Rendu de dossiers écrits et présentations orales
Stages en situation pédagogique (35 heures)

Intervenants

Michel BILLARD, Jean-Marie COLOMBAT, Julien TARDY, Séverine ROSSET

Durée

56h de formation théorique + 60h en club

Dates

du 8 au 12 juillet 2013

Lieu

Sanvignes-les-Mines

Coût

300 € comprenant les frais pédagogiques et les repas de midi

Effectif

12 participants minimum

Date limite d'inscription

Lundi 3 juin 2013
Afin de réaliser le positionnement, renvoyer le dossier selon fiche en annexe avec le bulletin d'inscription accompagné du règlement
L'inscription définitive sera prise en compte après étude du positionnement et confirmée par l'ERFAN.

[Renseignements et inscription à :](#)

COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE DE NATATION

19 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON
Tel : 03 80 52 46 33 - fax: 03 80 52 46 33
E-mail : bourgogne.natation@wanadoo.fr

Web : www.bourgognenatation.com



Ecole Régionale de Formation
aux Activités de la Natation





BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

STAGE

Intitulé de la formation : **BREVET FEDERAL 1er DEGRE**

Date de la formation : **Du 8 au 12 juillet 2013**

Lieu de la formation : **Sanvignes**

STAGIAIRE

Mme Melle M :

Club :

Adresse :

Code postal :

☎ :

Etes-vous salarié(e) du club : oui non

Fonction dans le club :

REGLEMENT

	Tarif	Nb	Total
Frais pédagogiques et repas midi	300 €		€

Ci-joint un chèque à l'ordre du **Comité de Bourgogne de Natation** de
dessus.

en règlement de la formation ci-

Date :

Signature :

Cachet et signature du président du club :

Bulletin d'inscription et règlement à retourner par courrier au :

COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE DE NATATION

15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

☎ 03 80 52 46 33 - 📠 03 80 52 46 33



Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation



DIPLOMES

- Premier Secours Civique niveau 1 PSC 1
- Premier Secours en Equipe niveau 1 PSE 1
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique BNSSA
- Brevet Fédéral Assistant Club
- Brevet Fédéral 1er degré
- Diplômes Assistant/Evaluateur ENF :
 - ENF 1
 - ENF 2
 - ENF 3
- Officiel : lequel dans votre spécialité ?

ROLE AU SEIN DU CLUB

Nageur(se)

Quelle est votre discipline ?

- Natation Course
- Water Polo
- Natation Synchronisée

Depuis combien d'année ? Meilleur niveau de pratique ?

Tests ENF obtenus :

- Sauv'nage
- Pass'sport de l'eau
- Pass'compétition

Encadrement de groupe

Avez-vous déjà encadré un groupe de nageurs ?

- Oui
- Non

Si oui, quel niveau ?

Autres fonctions :

PARCOURS SCOLAIRE

Classe fréquentée à la rentrée 2012-2013 :

Diplômes obtenus :

- Brevet des collèges
- CAP
- BEP
- Bac
- Autres



**Ecole
Régionale de
Formation aux
Activités de la
Natation**



FICHE CLUB

Nom du Club :

Adresse, CP, Ville :
.....
.....

LE STAGIAIRE

Je soussigné(e)..... confirme mon engagement pour la durée de la formation dispensée en vue de l'obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré.

Date et signature du Stagiaire :

LE TUTEUR

NOM, Prénom (BEESAN minimum) :

E-mail (obligatoire) :

Tel :

Je soussigné(e)..... en qualité de (diplôme)....., N° de diplôme.....m'engage à assurer la fonction de tutorat de.....lors de son stage de mise en situation pédagogique du Brevet fédéral 2^{ème} degré au sein du club de.....

Date et signature du Tuteur :

LE PRESIDENT

NOM, Prénom :

E-mail (obligatoire) :

Tel :

Avis (précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement) :

.....
.....
.....
.....

Je déclare prendre en charge la formation du stagiaire. *(Cochez la case si besoin)*

Date, signature et cachet du Président :



**Ecole
Régionale de
Formation aux
Activités de la
Natation**



FICHE ADMINISTRATIVE

Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription :

- la fiche renseignement stagiaire
- la fiche club
- la fiche administrative
- une photo d'identité
- un chèque de règlement de la formation de 300 € à l'ordre du Comité de Bourgogne de Natation
- Prise en charge par :
 - le club
 - le stagiaire

Pièces facultatives pour le dossier d'inscription :

- une copie du PSC1
- une copie du diplôme Assistant Club
- une copie du diplôme BF1
- une copie des diplômes Assistant / Evalueur ENF

Date limite d'inscription : lundi 3 juin 2013



Dossier de positionnement en vue de l'inscription à la formation « Brevet fédéral 1^{er} degré » 2013

Le candidat devra fournir :

- un CV faisant apparaître ses connaissances, ses diplômes et expériences permettant à l'ERFAN de le guider utilement
- une attestation de l'organisme auprès duquel il a débuté une formation aux premiers secours ou l'attestation de réussite à cette formation.

LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

Pour solliciter une équivalence ou une dispense d'une partie du BF1, la personne doit :

- en faire la demande auprès de l'ERFAN de sa région,
- être licenciée à la FFN depuis au moins un an,
- être titulaire du titre d'évaluateur ENF 1,
- justifier d'une expérience d'enseignement au sein d'un club de la FFN d'une durée minimale de 35 heures sur une période de un an.

Equivalences :

S'ils répondent aux critères définis ci-dessus, les détenteurs :

- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option « activités de la natation » (BEESAN),
- du diplôme fédéral FFN de "Moniteur" (1998),

sont titulaires de droit des 7 UC du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

Dispenses :

S'ils répondent aux critères définis ci-dessus, les titulaires :

- du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité "activités aquatiques" (BPJEPS "AA"),

sont dispensés des UC 2, UC 3, UC 4, UC 5 et UC 6 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

- d'une licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (Licence STAPS),

sont dispensés des UC 2, UC 3, UC 4 et UC 5 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

- du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS),

sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC 4, UC 5 et UC 7 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

S'ils répondent aux critères définis ci-dessus, les personnes :

- ayant le titre de Professeur des écoles ou le titre d'instituteur sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC 4, UC 5 et UC 7 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

S'ils répondent aux critères définis ci-dessus, les titulaires :

- du diplôme fédéral FFN "Initiateur" (1998),
- du diplôme fédéral FFN "Entraîneur des Jeunes" (1988),
- du diplôme fédéral FFN "Entraîneur" (1988),
- du diplôme fédéral FFN "Directeur Technique de Club" (1988),

sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC 4, UC 5 et UC 7 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

S'ils répondent aux critères définis ci-dessus, les titulaires :

- du diplôme fédéral FFN "Animateur Fédéral" (1992),
- du diplôme fédéral FFN "Initiateur" (1988),

sont dispensés des UC 1, UC 2, UC 3, UC 4 et UC 5 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

Les titulaires du diplôme fédéral d'Assistant Club sont dispensés de l'UC 1 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).

Dossier à expédier au Comité de Bourgogne avant le 3 juin 2013.